

PARIS ORLEANS S.A.
23 bis, avenue de Messine
75008 PARIS

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE ANONYME PARIS ORLEANS
EN SOCIETE EN COMMANDITE PAR ACTIONS
(1^{ère} RESOLUTION)**

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 8 JUIN 2012

KPMG Audit FS II

CAILLIAU DEDOUT ET ASSOCIES

Commissaires aux comptes

Membres des Compagnies Régionales de Versailles et de Paris

PARIS ORLEANS S.A.
23 bis, avenue de Messine
75008 PARIS

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE ANONYME PARIS ORLEANS
EN SOCIETE EN COMMANDITE PAR ACTIONS**

Aux Actionnaires,

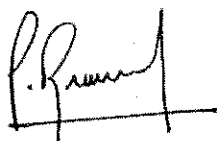
En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Paris Orléans S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-244 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport en vue de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier si le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Nos travaux ont consisté notamment à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Paris La Défense et Paris, le 16 mai 2012

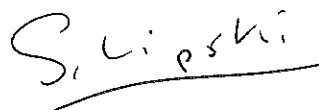
KPMG Audit FS II



Pascal BROUARD

Associé

CAILLIAU DEDOUT ET ASSOCIES



Stéphane LIPSKI

Associé

Commissaires aux comptes

Membres des Compagnies Régionales de Versailles et de Paris